



Avis de Course - 45^{ème} SPI DAUPHINE 2026

Dates complètes : Du 19 au 24 avril 2026

Lieu : Imperia (Italie)

Autorité Organisatrice (AO) : Challenge Spi Dauphine

Grade : 4

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 entre l'heure du coucher et l'heure du lever du soleil.
- 1.3 Les concurrents sont tenus d'avoir un comportement digne et respectueux lors des escales [DP].
- 1.4 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de la course.
- 1.6 L'annexe T « conciliation » s'appliquera.
- 1.7 Les prescriptions de la FFV (accessibles via le lien [Prescriptions-of-the-Federation-Francaise-de-Voile-GBR.pdf](#)) s'appliqueront.
- 1.8 Les prescriptions de la FIV (accessibles via le lien [FIV-Prescriptions-to-RRS-2025-2028.pdf](#)) s'appliqueront.
- 1.9 En cas de conflit entre les prescriptions de la FFV et celles de la FIV, ces dernières prévaudront.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le tableau officiel de communication au plus tard le dimanche 19 avril.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable <http://www.spidauphine.com/> .
- 3.2 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe Whatsapp « @SPI 45 x Skippers »
- 3.3 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240 article 2.06. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 Tous les bateaux disposant d'un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité, **de longueur hors-tout minimale de 8,00 mètres et maximale de 14 mètres, ayant un groupe OSIRIS net compris entre 20 et 32**. Les bateaux n'ayant pas de certificat de jauge OSIRIS en cours de validité seront classés en « invité » sur la base de leur groupe brut.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 Pour chaque concurrent, être en possession:**
d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.**
- 4.3.2 Pour le bateau :**
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes.
- 4.5 Le nombre de personnes n'appartenant pas à l'équipage associatif est strictement limité à 2 par bateau.
Pour tous les bateaux : La liste d'équipage devra être présentée chaque matin par le skipper au moment du briefing.
Conformément à l'Annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire dans la grand-voile pour chaque bateau.
- 4.6 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au plus tard le 5 mars 2026 à :

COMITE DE COURSE CHALLENGE SPI DAUPHINE
ASSOCIATION LOI 1901
PLACE DU MARECHAL LATTRE DE TASSIGNY75775
PARIS CEDEX 16
TEL: 07 83 11 21 60
contact@spidauphine.com

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

SEMAINE COMPLÈTE					
TARIFS INDIVIDUELS NON DAUPHINOIS			TARIFS INDIVIDUELS DAUPHINOIS		
	1 bateau	2 bateaux ou plus		1 bateau	2 bateaux ou plus
< 12 personnes	180	150	< 12 personnes	170	140
>= 12 personnes	185		>= 12 personnes	175	
>= 20 personnes	190	175	>= 20 personnes	180	165

DEMI SPI (SAMEDI 18 - MARDI 21 - 4soirs) OU (MARDI 21 - SAMEDI 25 - 4soirs)

TARIFS DEMI SPI - NON DAUPHINOIS & DAUPHINOIS

	1 bateau	2 bateaux ou plus
< 12 personnes	108	90
>= 12 personnes	111	
>= 20 personnes	114	105

6. PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

Samedi 18 avril	10h00 – 18h00 : Confirmation des inscriptions	Classe(s)
Dimanche 19 Avril	14h00 (prologue) : 1er Signal d'avertissement (ne compte pas pour le classement)	Toutes
Du Lundi 21 au Vendredi 24 Avril	11h00 : 1er Signal d'avertissement parcours construits et /ou parcours côtiers	Toutes
Vendredi 24 Avril	18h00 : Palmarès – Remise des prix	Toutes

- 7.1 Confirmation d'inscription : lors de la chaîne d'inscription dans le chapiteau à Imperia.
- 7.2 Une réunion préparatoire skippers sera organisée sur le village le 20 avril 2026 à 10h00, ainsi que tous les matins à 9h (sauf modification par avenant la veille avant 20h00).
- 7.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h00.

8. ZONE DE COURSE - PARCOURS

- 8.1 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.
- 8.2 Les parcours seront de types côtiers et construits. Ils seront précisés lors du briefing skipper obligatoires [DP]
- 8.3 Les concurrents sont informés de la nécessité de maintenir en permanence un niveau de carburant suffisant pour rallier le port.

8.4 [DP] Des instructions expresses de sécurité peuvent être données à tout moment aux concurrents par le Comité de course - ou toute autorité maritime ou administrative - par tout moyen à leur convenance. Ces instructions doivent être appliquées sans délai.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10.2 Le système de classement : Système de Points à Minima de l'annexe A.

10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers. (Sans CVL pour les départs décalés)

10.4 Coefficients : toutes les courses auront un coefficient de 1.

10.5 L'autorité organisatrice pourra répartir, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de ratings de chaque groupe.

10.6 Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés avant le départ de la 1ère course.

11. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

12. PLACE AU PORT [DP]

Aux différentes étapes, les bateaux devront rester à la place qui leur aura été attribuée dans le port par l'Organisateur en accord avec les autorités portuaires.

Les bateaux non équipés de collecteur d'eaux usées devront utiliser les toilettes du port.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14. COMMUNICATION RADIO [DP]

14.1 Les bateaux doivent disposer et maintenir en état de marche une VHF Fixe. L'attention des concurrents est attirée sur les possibilités de modification de parcours et instructions de sécurité par voie VHF (déterminée dans les IC) durant les courses.

14.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

15. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Des prix seront attribués à discrétion de l'Organisateur.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

COMITE DE COURSE CHALLENGE SPI DAUPHINE
ASSOCIATION LOI 1901
PLACE DU MARECHAL LATTRE DE TASSIGNY75775
PARIS CEDEX 16
TEL: 07 83 11 21 60
contact@spidauphine.com
pauline.petitdidier@dauphine.eu
marc.morgeneyer@dauphine.eu

